COMMUNE DE RIVERY 80136

ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST

DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Présents : 20

Votants : 21

Excusée : 1

Absentes : 2

Date de convocation : 24 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du vingt-quatre janvier, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE - Dominique CAPRON –- Angélique DUBUS - Jules SUIVENG - Stéphanie DIZIERE - Joëlle SERVAIS - Clément GRUMETZ - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK -. Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL – Claude ROUSSEL - Imane STASIK – Pierre- Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Sophie BOUDAILLEZ

Excusée : Nathalie JOLY (qui donne procuration à Madame Céline MAGNE) -

Absentes : Hélène BELY - Chantal SUIVENG

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures cinq.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Sophie BOUDAILLEZ a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
   - Réfection de la cour de l'école Jeanne Arnaud
2. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
   - Construction d'un hangar à destination des services techniques
3. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
   - Sécurisation PPMS
4. L'adhésion de 6 communes à Amiens Métropole
   - Conséquences sur la représentativité des communes au sein du Conseil communautaires
   - Election à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
5. Questions et informations diverses.

Intervention de Melle Lesueur Virginie, Monsieur Nicolas Houlliez et Monsieur Thierry Vanhuse, agents espaces verts, sur la vie des arbres .....Les agents ont ponctué leur démonstration par l'apport de troncs d'arbres malades. Monsieur le Maire les remercie vivement pour leur participation active à la vie de la commune.

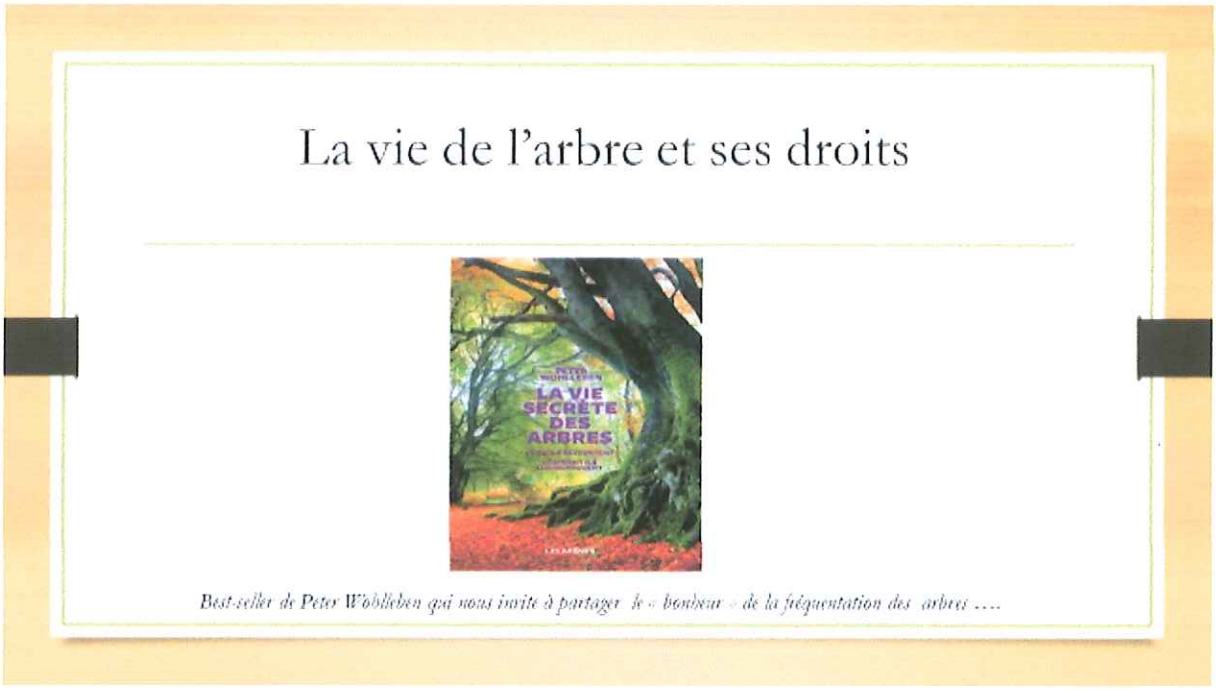

L'arbre est un être vivant étant en capacité de se développer seul, sans l'intervention de l'Homme.

On leur attribue différentes fonctions :
- La fonction sociale
- La fonction paysagère
- La fonction de protection

Toute intervention sur un arbre consiste à en prendre soin.

L'élagage sévère est une pratique malheureusement encore trop fréquente. Il consiste à infliger aux végétaux des amputations importantes.

L'élagage est pratiqué par méconnaissance de la vie de l'arbre, par manque de professionnalisme et surtout par le biais d'idées reçues.

DANGER
L'ÉLAGAGE SÉVÈRE NUIT GRAVEMENT
À LA SANTÉ ET À LA BEAUTÉ DES ARBRES

La forme mutilée

- C'est un arbre partiellement ou totalement dépourvu de son houppier.
- Cela peut être dû à un évènement climatique exceptionnel (tempête, orage) ou alors (et c'est souvent le cas), suite à une taille drastique.

Les raisons d'une intervention de taille

- Assurer la sécurité du public

Quelque soit le type de taille pratiquée, il faut garder à l'esprit que chaque plaie portée à l'arbre le fera réagir.

C'est pour cela qu'il faut veiller à respecter quelques règles fondamentales.

La taille drastique = à bannir

L'accompagnement des vieux sujets

L'accompagnement des vieux sujets

- La taille des vieux arbres ne les rajeunit en aucun cas, bien au contraire, elle les affaiblie et réduit dangereusement leur espérance de vie.
- L'arbre n'a plus la faculté de remplacer les parties amputées.

Pour toutes ces raisons…

Nos jardiniers ont dû couper certains arbres dans la commune qui seront remplacés par des arbres fruitiers. Rivery souhaite mettre en valeur son identité forte autour de l'arbre…..Ce choix apportera une attractivité dans notre ville.

Nous privilégierons les produits régionaux……c'est ainsi que vous trouverez des pommes amiénoises à Rivery ! : « la pomme Jacques Lebel ». Ce pommier doit son nom à celui de son obtenteur, un pépiniériste d'Amiens - Jacques Lebel - qui l'a obtenu par semis "chanceux" vers 1825. Vous aurez également le plaisir de savourer la pomme colaspuis, variété très répandue en Picardie.

Exemple……
création d'un
verger à Obernai

L'arbre, patrimoine vital de l'humanité...

1 – Délibérations pour demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux) porté par la Préfecture de la Somme. Cette subvention concernerait la réfection de la cour de l'école Jeanne-Arnaud.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la DETR porté par la Préfecture de la Somme pour le financement de la réfection de la cour d'école Jeanne-Arnaud.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

2 – Délibérations pour demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux) porté par la Préfecture de la Somme. Cette subvention concernerait la construction d'un hangar à destination des services techniques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la DETR porté par la Préfecture de la Somme pour le financement de la construction d'un hangar à destination des services techniques.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

3 – Délibérations pour demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux) porté par la Préfecture de la Somme. Cette subvention concernerait la sécurisation PPMS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la DETR porté par la Préfecture de la Somme pour le financement de la sécurisation PPMS
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

4 – ELECTION A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE A LA PLUS FORTE MOYENNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'adhésion des communes de Cardonnette, Querrieu, Saint-Vast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois, Ferrières et Seux à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, à compter du 1er janvier 2018 entraîne notamment une modification de la représentativité des communes au sein du conseil communautaire de cette collectivité.

S'agissant de la commune de Rivery, la modification de la représentativité entraîne la diminution d'un siège de conseiller communautaire.

Ainsi, la liste des candidats « GRUMETZ CLEMENT » « BEAUPERE DANIEL » a été établie et le conseil municipal pourra procéder à l'élection des deux conseillers communautaires à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à un tour.

Certains membres du Conseil Municipal souhaitent faire part de leur mécontentement. Ils dénoncent un déni de démocratie…un constat d'impuissance politique, l'avis des électeurs est bafoué…être soumis à une décision….
De plus, certains membres du Conseil Municipal estiment que la parité n'est pas respectée dans le cadre de cette élection. Monsieur le Maire précise que le texte ne le prévoit pas. L'ensemble des membres du Conseil Municipal déplore que de telles élections aient lieu à mi-mandat ne respectant pas les votes initiaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- La représentativité de la Commune de Rivery au sein du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Amiens Métropole est fixé comme suit :

  * L'installation de Monsieur Clément Grumetz en qualité de conseiller communautaire
  * L'installation de Monsieur Daniel Beaupère en qualité de conseiller communautaire

-
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations de Mr le Maire :

- Il a été demandé d'envoyer les convocations 15 jours avec la séance du conseil municipal. Monsieur le Maire explique qu'il fera de son mieux pour respecter cette demande. Cependant, il ajoute qu'il est tributaire d'évènements qu'il l'oblige certaines fois à organiser un conseil municipal à la hâte.
- A compter du 19 février, la collecte des ordures ménagères se fera comme suit :

  * Le jeudi pour les ordures ménagères
  * Le mercredi semaine impaire pour les bacs jaunes

- Une Assemblée extraordinaire s'est déroulée à la MPT le 26 janvier 2018. Une refonte complète du conseil d'administration a été opérée. Beaucoup de parents étaient présents à cette AG. Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite continuer à travailler dans les meilleures conditions avec la MPT dans l'unique but de rendre un service de qualité. Dans l'hypothèse où les relations se dégraderaient, Monsieur le Maire ne versera plus la subvention et assurerait en régie les services délégués à la MPT. La problématique actuelle semble être un problème de personnes ce que déplore Monsieur le Maire. Il renouvelle toute sa confiance aux membres actuels et reste vigilant par rapport à la situation. Monsieur le Maire vérifiera s'il a le droit de vote au conseil d'administration.

Informations de Mr Steeve Vicart :

- Monsieur Steeve Vicart informe que le club d'Amiens Picardie billard organise au gymnase Guy Saguez un tournoi régional de billard les 24 février et 25 février (16 tables). Une restauration sur place est prévue.

  Dans le cadre de l'évènement, Amiens Picardie Billard invite les personnes désireuses de s'initier au billard….en toute convivialité le vendredi 23 février

- Le nouveau club de tennis fonctionne bien. Les inscriptions sont en hausse. Seul l'entretien de la structure et des abords reste à régler. A ce sujet, Amiens Métropole a plusieurs pistes. Rivery reste attentif au choix qui sera opéré.

  La résine des cours extérieurs sera posée au printemps dès que la température extérieure le permettra.

Information de Mme Céline Magné :

- Mme Magné rappelle le spectacle « Invitation Espagnole »

Pôle socio-culturel Jean Cayeux
Rivery

Vendredi 2 février 2018 à 20h

A Cadix, Maria règne en maitre de lieux dans son auberge où se côtoient clients de passage, habitués et femmes libres. Dans ce coin d'Andalousie, le soleil réchauffe la terre et les hommes. Fêtes, poésies, passions, drames rythment la vie.

Vivez cette histoire entrainée par les musiques enivrantes ou de flamenco dans des tableaux hauts et en couleur.

Entrée 5€

Réservations :
06.38.97.34.73
reservations.polejeancayeux@gmail.com

Pôle socio-culturel Jean Cayeux - 63 rue Baudrez 80136 Rivery

---

Information de Monsieur Stéfaniak :

- Monsieur Stéfaniak souligne à juste titre un problème de ventilation dans la salle d'activité du pôle socio-culturel qui souffle de l'air froid. Il s'agirait d'un problème de sonde qui doit être déplacé. Les travaux sont envisagés.

Un colis de Noël a été offert aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

Le secrétaire de séance

Sophie BOUDAILLEZ

Le Maire

Bernard Bocquillon